

DOSSIER DE PRESSE

Reconstruction du pont Albert-Lebrun : travaux à partir du lundi 6 septembre 2021

Le pont Albert-Lebrun situé entre Bonlieu et le Pâquier va être démolé et reconstruit à partir du lundi 6 septembre 2021. Construit en 1934, il affiche aujourd'hui une structure dégradée et corrodée qui nécessite l'intervention des services de la Ville d'Annecy pour s'adapter au trafic routier actuel et garantir la sécurité des usagers. Les travaux vont durer 10 mois jusqu'en juin 2022 et incluent la rénovation du dispositif de vannage de régulation des eaux du lac, situé sous le pont.

Sommaire

- Une structure dégradée par le poids du trafic et la corrosion : P2
- Un pont classé reconstruit à l'identique : P2
- Des travaux de modernisation et de sécurisation du pont : P4
- Les conséquences sur la circulation pendant les travaux : P4
- Des aménagements pour construire la mobilité de demain et limiter l'impact sur la circulation : P5
- Des alternatives déjà existantes et des réflexions à venir avec les habitants : P5
- Un chantier sécurisé et respectueux de l'environnement : P5



Une structure dégradée par le poids du trafic et la corrosion

Le pont Albert-Lebrun supporte les deux voies de circulation dans le virage devant Bonlieu, dans le sens de circulation Marquisats – Albigny.

Ce pont en béton armé, dont l'entretien est une compétence de la Ville, date de 1934 et abrite un dispositif de vannage régulant le niveau des eaux du lac, compétence de l'État. L'entretien des vannes est en effet une compétence de la Direction Départemental des Territoires.

Ces travaux d'ampleur sont impératifs : la structure est fortement dégradée et corrodée, sous l'effet du passage quotidien des véhicules et de la destruction superficielle et progressive des matériaux constituant le pont.

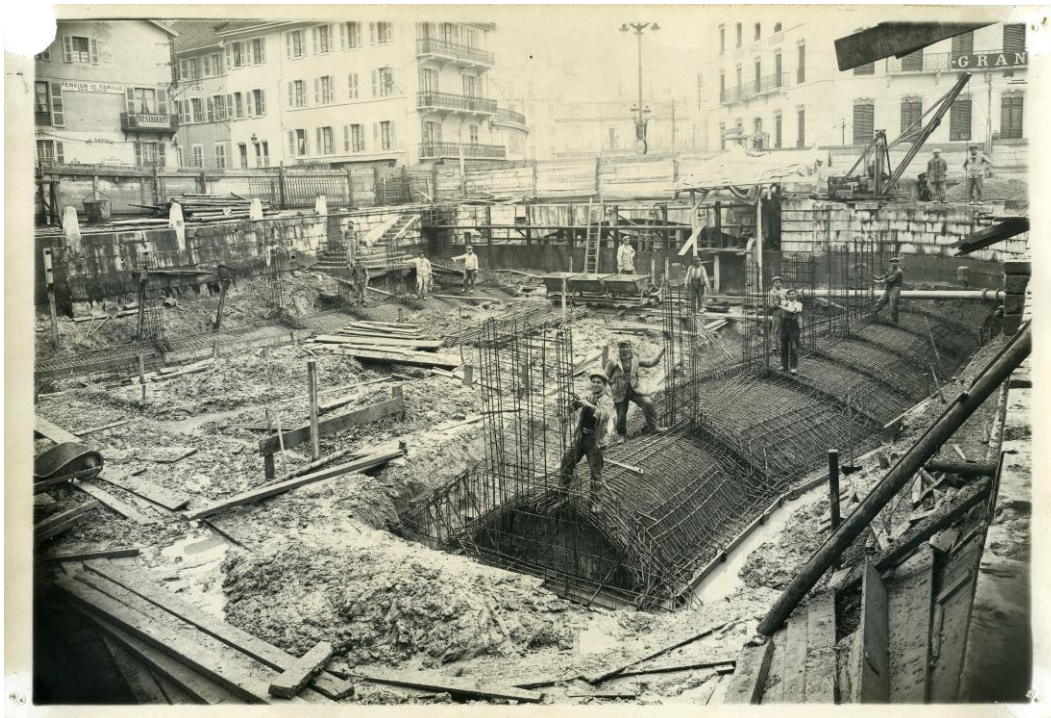
Un pont classé reconstruit à l'identique

Dénommé pont du Pâquier jusqu'au début du XX^e siècle, l'actuel pont Albert-Lebrun est l'un des accès à la ville au Moyen-Âge. Il permet de franchir le canal du Vassé ainsi que les remparts et se situe dans le prolongement de la rue du Pâquier.

Au XIX^e siècle, le canal du Vassé est recouvert de la rue Vaugelas jusqu'au pont du Pâquier. Cette transformation fait apparaître une large place publique, la place de la Libération.

Le site du canal du Vassé est classé par arrêté ministériel depuis le 31 mai 1939. Ce classement évite, entre autres, la couverture totale ou partielle de certains autres secteurs de la ville, un arrêté ministériel « protège » le caractère historique et pittoresque du centre-ville.

Enjambant le canal, le pont est lui aussi soumis à ce classement. C'est pourquoi la Ville reconstruit le pont « à l'identique ».



1936. Création des deux voies de circulation qui ont permis d'élargir le pont. Ce sont ces deux voies de circulation qui font aujourd'hui l'objet d'une démolition et reconstruction à l'identique.

Crédit Archives municipales d'Annecy

ANNECY



Bétonnage du Vassé, courant du XIX^e siècle. Couverture partielle du canal du Vassé. Ces travaux ont donné naissance à la place de la Libération.
Crédit : Archives municipales d'Annecy. Fonds Langlet.

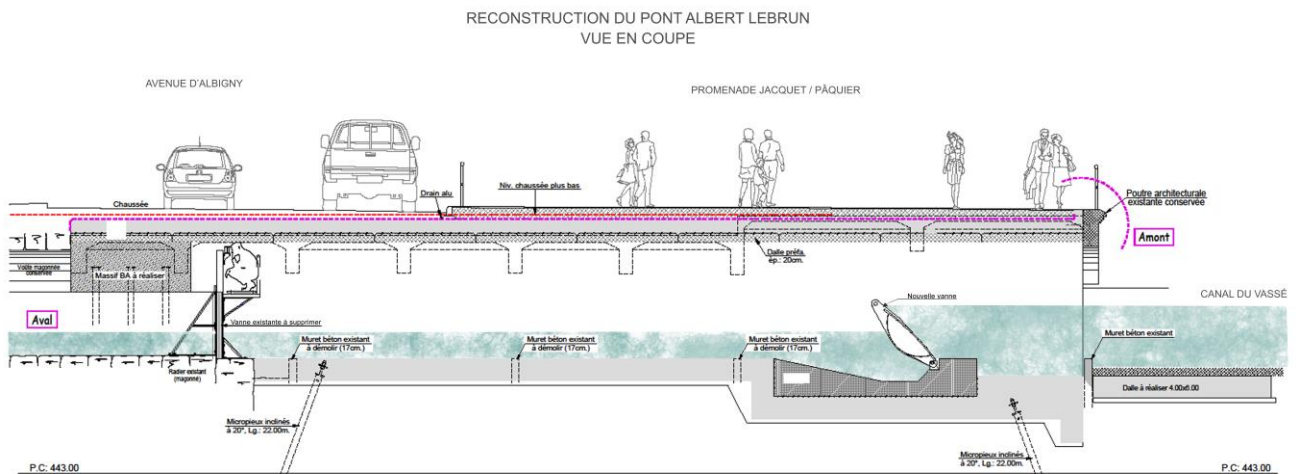


1984. Travaux de rénovation du Pont, un renforcement du dallage avait été réalisé.
Crédit Archives municipales d'Annecy

Des travaux de modernisation et de sécurisation du pont

La reconstruction du pont s'inscrit entre les murs des quais existants. La poutre de rive et son parement sont maintenus afin de garantir l'aspect actuel. Conçue afin de minimiser l'entretien et les coûts d'exploitation, ce nouvel ouvrage s'inscrit dans le prolongement de la couverture du canal du Vassé. Le budget est de 2,7M€ TTC à la charge de la Ville.

Cette opération permettra à la Direction Départementale des Territoires de moderniser le barrage de régulation du lac mis en service dans la seconde moitié du XIX^e siècle, grâce à un système de vannes situées sous le pont et inventé par l'ingénieur Sadi Carnot, qui devint par la suite Président de la République. Un nouveau système de barrage à clapet sera placé en amont du nouveau pont. Ce système hydraulique moderne, plus large, sera plus efficace. Son utilisation sera plus facile, autant au niveau de la manipulation que dans les débits d'eaux possibles. Ces travaux seront financés par l'État.



Les conséquences sur la circulation pendant les travaux

Les travaux entraînent dès le **lundi 6 septembre** les modifications suivantes :

- La suppression de deux voies de circulation (les deux dans le sens Marquisats / Albigny).
- Les deux voies restantes seront réparties entre chaque sens de circulation.
- Ainsi durant 10 mois, soit toute l'année scolaire, la circulation se fera sur 1 voie dans chaque sens de circulation au lieu de 2 en temps normal, quai Eustache Chappuis entre la rue Jean Jaurès et le quai Jules Philippe.
- L'accès cyclistes se fera soit par les Jardins de l'Europe et le pont des Amours (en mettant pied à terre) soit sur la chaussée.
- Un accès au chantier sera possible sur chaque rive du canal du Vassé ce qui entraîne qu'une petite partie du Pâquier, côté canal du Vassé ne sera plus accessible aux promeneurs.
- Le trottoir longeant le canal pour rejoindre l'esplanade de l'Hôtel de Ville à Bonlieu sera, lui aussi fermé tout comme le passage souterrain qui permet de se rendre place de la Libération.

Des aménagements pour construire la mobilité de demain et limiter l'impact sur la circulation

Afin d'éviter que ce « rétrécissement » de voie de circulation ne crée des bouchons en bord de lac, la Ville met en place **dès le lundi 23 août**, une signalisation destinée à inciter les automobilistes à emprunter un autre itinéraire. La circulation sera ainsi modifiée de la manière suivante :

- Avenue d'Albigny, entre la rue Louis Revon et la rue Jean Jaurès, une voie de circulation sera supprimée au profit d'une voie de bus dans le sens Albigny → Marquisats,
- Rue Jean Jaurès, entre la rue Sommeiller et l'avenue d'Albigny, une voie de circulation sera également supprimée au profit d'une voie de bus,
- Rue Jean Jaurès, entre la rue de la Paix et la rue Sommeiller, une voie de circulation sera supprimée afin de permettre aux cyclistes d'emprunter cette voie en « contre-sens » grâce à la création d'un contre-sens cyclable,
- La rue de Bonlieu sera mise en sens unique dans le sens Jean Jaurès → Guillaume Fichet.

Plus qu'une simple reconstruction du pont, ce projet permet de « *construire la mobilité de demain à Annecy* », explique Marion Lafarie, adjointe en charge de la voirie, des espaces publics, du stationnement et des mobilités actives. « *Ces expérimentations nous permettent d'étudier des chemins alternatifs pour apaiser la circulation en centre-ville. Si les résultats sont concluants, ces aménagements pourraient être pérennisés au-delà des travaux du pont Albert-Lebrun* ».

Des alternatives déjà existantes et des réflexions à venir avec les habitants

- Les lignes de bus 52 (pour la rive ouest) et 61 (pour la rive est) circuleront dorénavant en soirée et le dimanche. Ces lignes seront rebaptisées 50 et 60. La fréquence sera multipliée par deux ou par trois en fonction de la ligne.
- L'offre Vélonecy 60 minutes se prolonge jusqu'à fin septembre.
- L'agglomération du Grand Annecy propose aux habitants, des aides à l'achat pour les vélos de "type urbain" : classique, à assistance électrique, adapté, cargo ou remorque pour les enfants.
- Dans le cadre de Mobil'été, 8 parkings relais ont été aménagés autour du lac afin de laisser sa voiture et monter dans un bus. Certains sont pérennisés et pourront servir de point de rendez-vous pour du covoiturage.
- Par ailleurs, des solutions sont en cours de réflexion pour adapter les horaires des navettes lacustres aux pendulaires.

La Ville d'Annecy, ses élus et ses services engageront prochainement une réflexion sur le partage et l'aménagement de cet espace contraint. Les Annéciens seront associés à l'évolution de leur ville.

Un chantier sécurisé et respectueux de l'environnement

La Ville a la nécessité d'assécher le canal par un barrage situé 40 mètres en amont. Les poissons présents au moment de la manœuvre seront récupérés et relâchés en eau profonde. Dès la fin août, les barques amarrées seront déplacées pendant la durée du chantier. Les services de la Ville et de l'État ont établi des seuils d'alerte en cas de fortes pluies afin de sécuriser le chantier et évacuer les personnels intervenant sur le site. Des professionnels élagueront les branches des arbres proches du site afin qu'ils ne soient pas blessés par les engins de chantier.

Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel presse@annecy.fr

<http://www.annecy.fr> / www.facebook.com/VilleAnnecy / www.instagram.com/villeannecy/